



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des  
Territoires**

**Unité  
Départementale**  
de l' **Architecture**  
et du **Patrimoine**  
du **Gers**



# **Guide à la conception et l'intégration paysagère des bâtiments agricoles dans le Gers**

Aide à l'élaboration des Permis de Construire en milieu rural

Novembre 2023

# Introduction

Les constructions agricoles jouent un rôle important et visible dans la composition du paysage rural.

Même si elles répondent à des besoins fonctionnels et techniques, elles se doivent également de dialoguer en harmonie avec la topographie d'un site, les constructions qui sont déjà en place, la végétation qui les entoure. Les porteurs de projet de bâtiments agricoles doivent prêter une attention particulière aussi bien à leurs qualités architecturales qu'à leur implantation sur la parcelle, pour préserver une identité locale chère à tous.

Il s'agit de prendre conscience collectivement qu'un projet bien conçu enrichit le paysage gersois, alors qu'un projet ne tenant pas compte du site dans lequel il s'insère peut l'affecter à long terme.

L'évolution des pratiques des agriculteurs et de leurs maîtres d'œuvre est réelle. Nous souhaitons l'accompagner en faisant en sorte que leurs nouveaux bâtiments répondent au mieux à leurs besoins tout en prêtant attention à une qualité architecturale soignée qui saura rayonner dans le département et au-delà : pourquoi pas faire école.

Aussi ce document vise deux objectifs principaux :

D'une part améliorer la qualité architecturale des bâtiments agricoles, car après la propagation de bâtiments commerciaux sans qualité aux abords des villes, nous assistons aujourd'hui à l'implantation de constructions agricoles standardisées, de grande dimension qui affectent les paysages du Gers;

D'autre part bien les intégrer dans leur territoire, tant au niveau de leur implantation topographique qui devrait s'inscrire harmonieusement dans les vallonnements du paysage gersois, que dans la préservation ou la replantation de végétation locale aux abords.

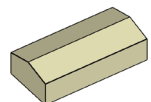
Bien des exemples existent. Allons dans le sens d'une exigence de qualité architecturale pour le bien commun de ce magnifique territoire qu'est le Gers !



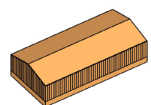
Source : <https://www.domaine-cadets-gascogne.fr/vacances-reussies-dans-le-gers-occitanie>

# Préalable

## LÉGENDE



Bâtiment existant



Bâtiment projeté (projet de bâtiment)



Route



Limite parcellaire



Arbre haute tige



Haie ou végétation



Orientation



Point de vue

## CONSEILS



A éviter



Selon contexte



A privilégier

## SITES DE RÉFÉRENCE

<https://www.geoportail.gouv.fr/>

<https://www.cadastre.gouv.fr/>

## \* : LEXIQUE

### Allège :

Elément mural situé entre le niveau d'un plancher et l'appui d'une baie; l'allège a la même largeur que la baie, ou la largeur de plusieurs baies juxtaposées, séparées par des meneaux. Autrefois, l'allège était moins épaisse que le mur.

### Ferme :

Assemblage de pièces dans un plan vertical, formant l'ossature triangulée d'une charpente.

Toute charpente est constituée de plusieurs fermes établies perpendiculairement à l'axe du comble.

Les fermes sont solidarisées par des pannes horizontales qui portent les chevrons et la couverture.

Une ferme doit composer un cadre rigide et indéformable. A sa base, un entrait retient à ses extrémités les pieds de deux arbalétriers, et porte en son milieu un poinçon.

Il y a de nombreux types et variantes de fermes, en bois ou métalliques.

### Linteau :

Elément monolithe qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie au-dessus de l'ouverture, reportant sa charge vers les jambages, piédroits ou poteaux.

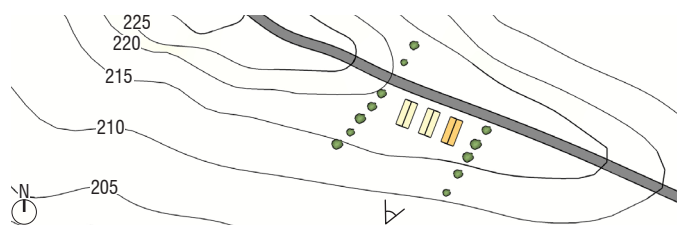
Le linteau peut-être une pierre (en délit), une poutre de bois, un profilé d'acier, ou une poutre en béton coulé in situ ou préfabriquée.

# S'adapter au terrain : le plan de masse et les coupes

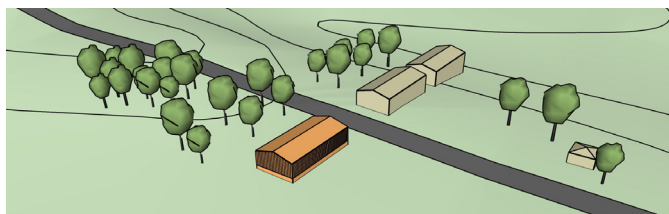
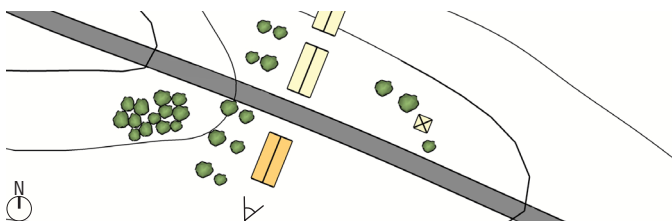
Attendus lors de l'instruction et indication de l'implantation du nouveau bâtiment.

## IMPLANTATION

Les courbes de niveau, le parcellaire agricole, la trame végétale (haies, alignement d'arbres, haie bocagère, alignement au cours d'eau, bosquets), les constructions existantes sont autant de lignes de force permettant d'adosser le bâtiment au paysage.

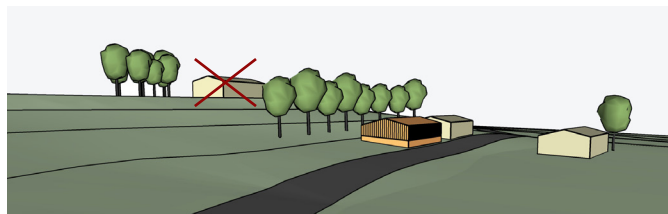
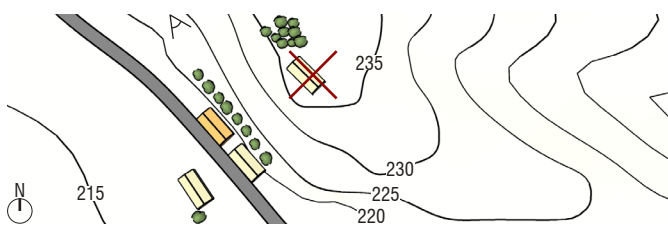


La prise en compte de la végétation existante est importante. Elle permet de rattacher visuellement le bâtiment au terrain, d'atténuer l'impact des volumes et de tirer parti de la ventilation naturelle.



## RELIEF

Des bâtiments positionnés en terrasse s'intègrent mieux que des bâtiments placés sur une même plate-forme avec un fort remblai.



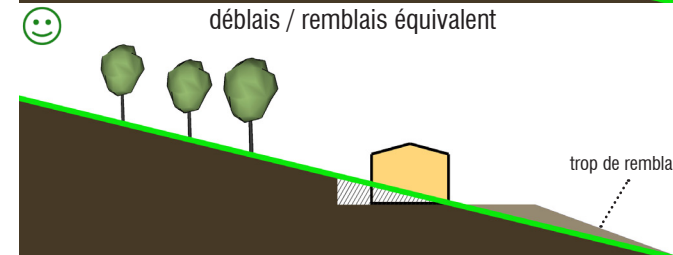
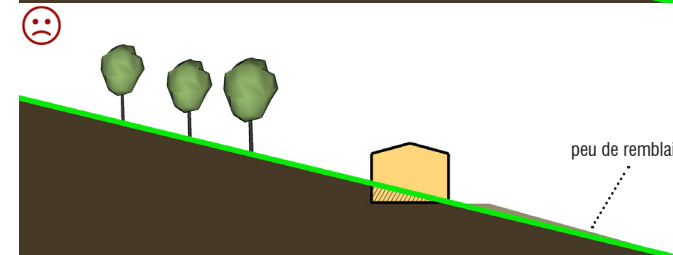
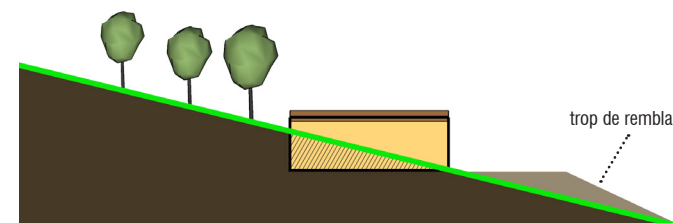
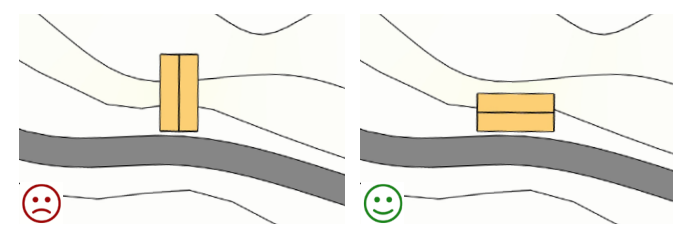
Une implantation à mi-pente ou sur un replat diminuera l'impact sur le paysage par rapport à une implantation sur la ligne de crête.



Crédit : CAUE 32

## ACCÈS ET TERRASSEMENT

Mettre à profit le dénivelé du terrain pour éviter les remblais et déblais trop importants. Une construction et des accès qui suivent le relief naturel renforce sa silhouette et favorise une meilleure inscription du projet dans le paysage.



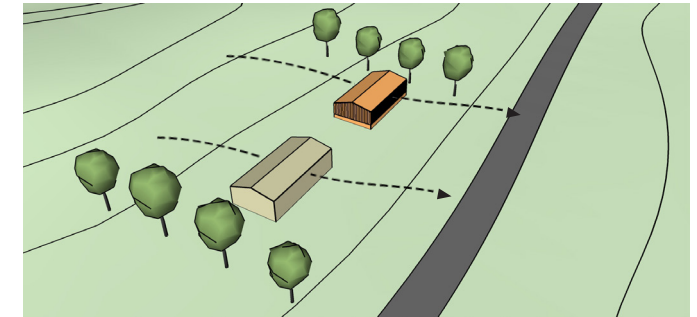
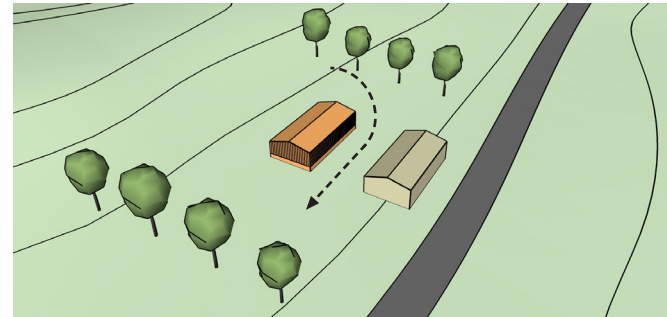
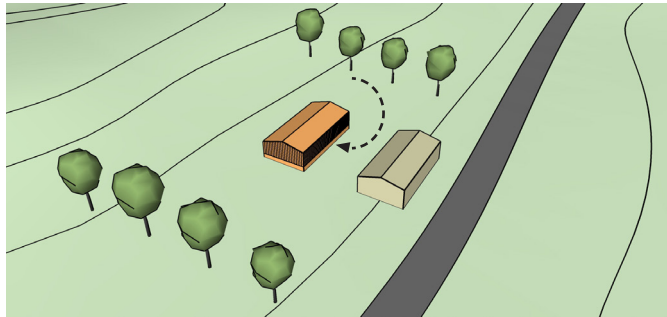
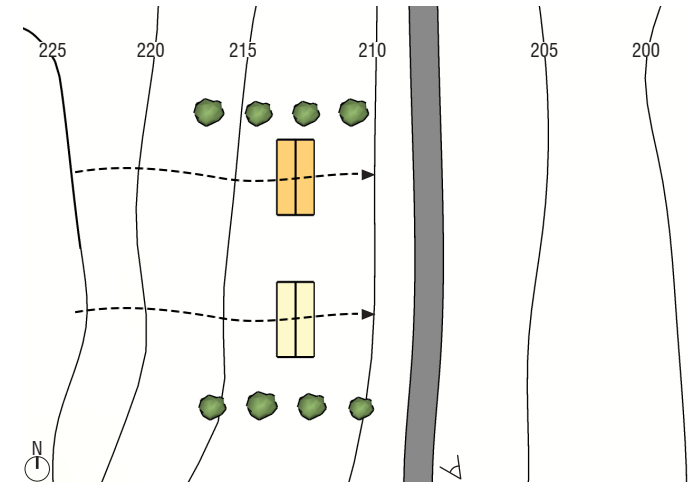
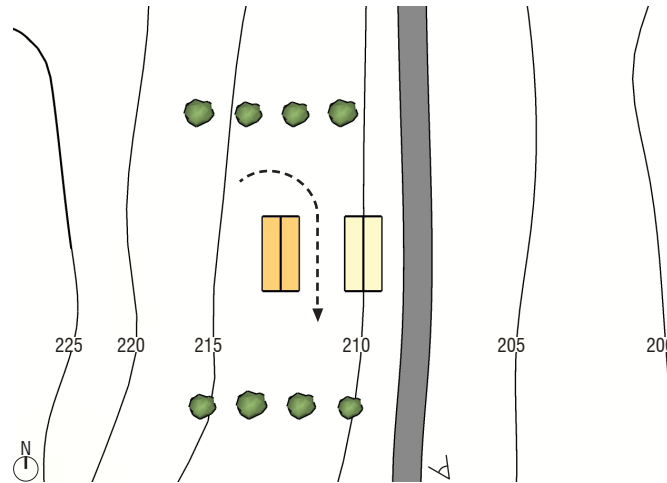
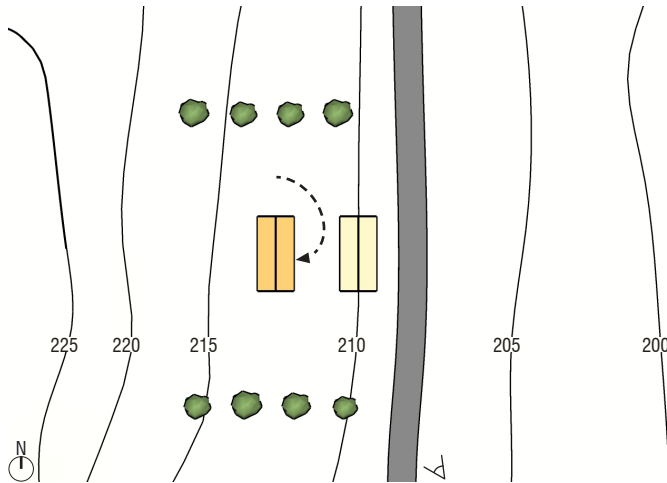
# S'orienter par rapport aux vents

Une attention est à porter sur la proximité entre bâtiment(s) existant(s) et bâtiment projeté.

Le vent saute l'obstacle et s'engage dans la dépression, créant un effet de "retombe".

Des bâtiments trop proches créent un effet couloir dans lequel le vent s'engouffre.

Implantation du bâtiment par rapport aux vents dominants et conception permettant la ventilation naturelle.



# Concilier la fonctionnalité agricole et l'harmonie avec le site

Dimensionner le bâti pour éviter les projets disproportionnés et limiter la consommation d'espaces naturels.

Les services instructeurs sont très attentifs à la question de la nécessité agricole des nouveaux bâtiments projetés. Cela passe par la description de l'exploitation agricole dans la demande de permis de construire, afin de présenter le contexte général dans lequel s'inscrit le projet et préciser les réels besoins de l'exploitant, mais aussi par la démonstration d'une cohérence entre la surface prévue pour le bâtiment et son usage. Une attention sera portée au dimensionnement du bâtiment qui devra correspondre aux besoins de l'exploitation agricole.

Pour justifier des dimensions du bâtiment, les précisions suivantes devront être indiquées dans le dossier de demande de permis de construire :

- Pour les espaces de stockage de matériel, la liste du matériel à stocker permettant de calculer pour chaque matériel, en fonction de ses dimensions, la surface qui lui est nécessaire. Il peut également être pertinent de représenter sur un plan à l'échelle l'agencement des matériels dans le bâtiment en les représentant par un rectangle à leurs dimensions.

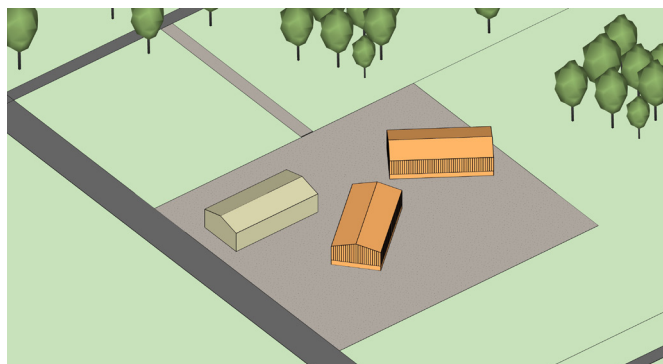
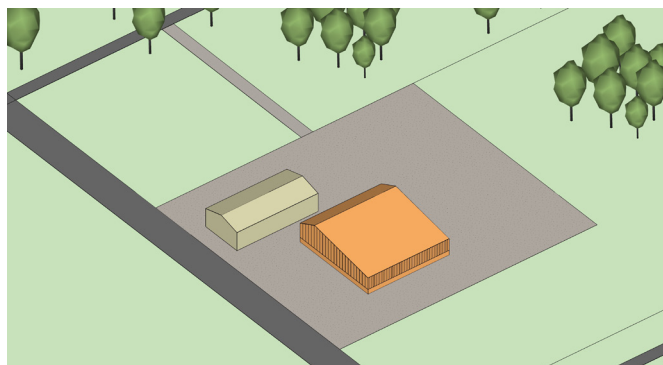
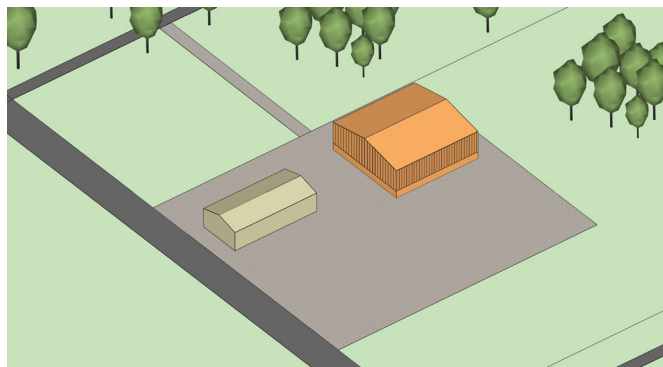
- Pour les espaces de stockage de récolte, fourrages ou intrants, les quantités à stocker lors de la période de stockage maximal ainsi que des modes de stockage :

- pour des récoltes : stockage à plat ou en cellule
- pour les fourrages : le nombre de bottes, leurs dimensions et la hauteur d'empilement
- pour les engrais : la dimension des bigs bags et leur nombre

- Pour le logement d'animaux, le nombre d'animaux à loger, du type de logement et des besoins propres de l'espèce.

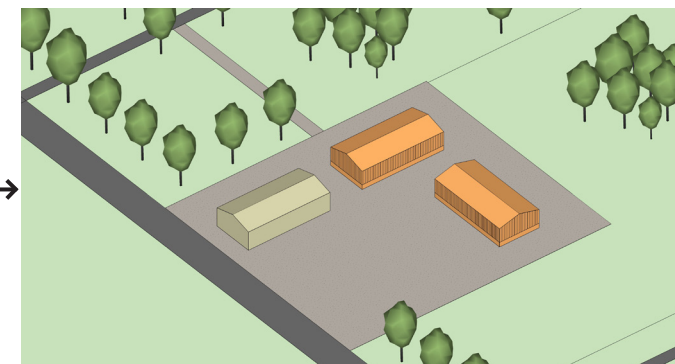
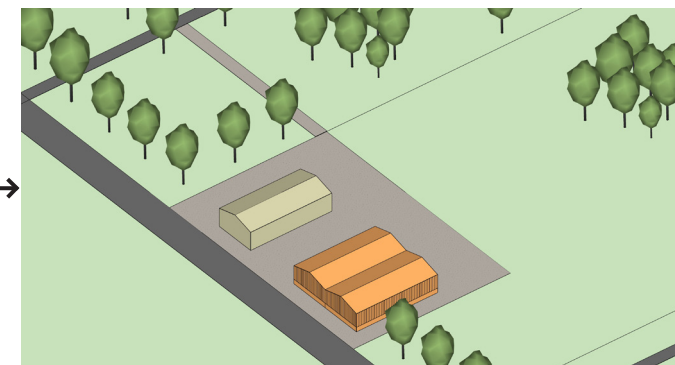
- D'autres usages peuvent nécessiter un besoin d'espace spécifique : atelier de réparation, chaîne d'embouteillage, chaîne de triage, séchoirs d'ail, manège à chevaux, etc.

Ces besoins devront être argumentés.



Outre la justification de la nécessité agricole, le porteur de projet devra :

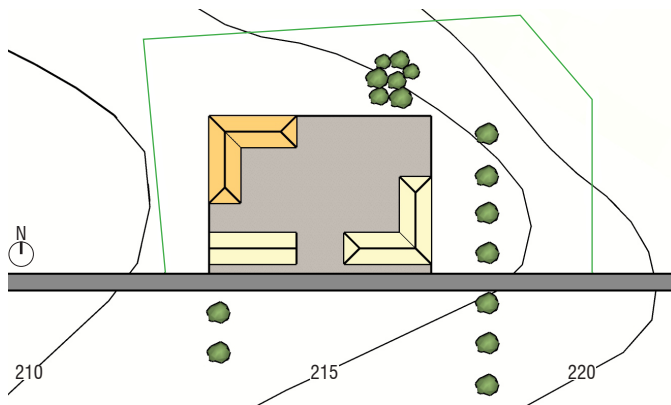
- Veiller à réduire les surfaces au sol imperméabilisées et l'artificialisation des terrains (bâtiments et voies de circulation)
- Organiser de façon rationnelle les bâtiments les uns par rapport aux autres
- Harmoniser les volumétries
- Proposer un accompagnement paysager



# Composer un ensemble bâti

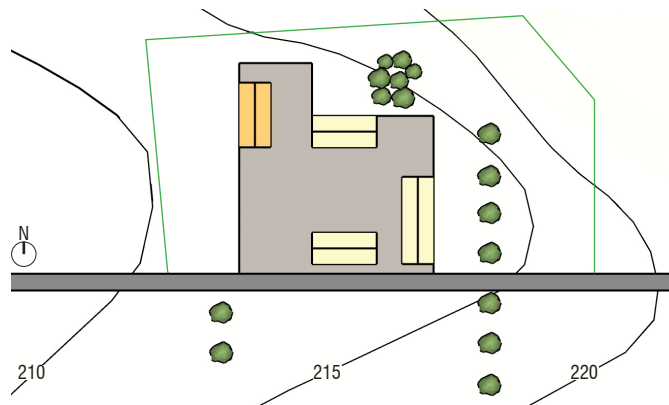
Une attention est à porter sur l'organisation des constructions les unes par rapport aux autres.

Sur une terrasse en épaulement au flanc d'un versant, les extensions développent le principe de la ferme en "L". (Astarac par exemple au Sud du Département.)



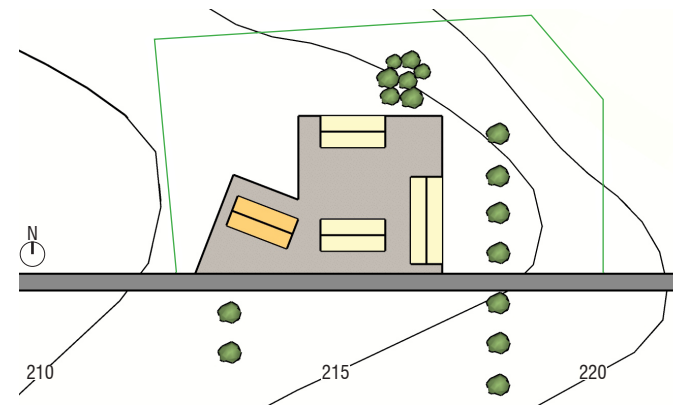
L'implantation perpendiculaire et parallèle aux bâtiments existants dégage des espaces libres fonctionnels.

L'implantation d'un nouveau bâtiment ne doit pas perturber l'organisation et la lisibilité du tout.



☹ Un nouveau bâtiment trop loin de la route, augmente la surface imperméable.

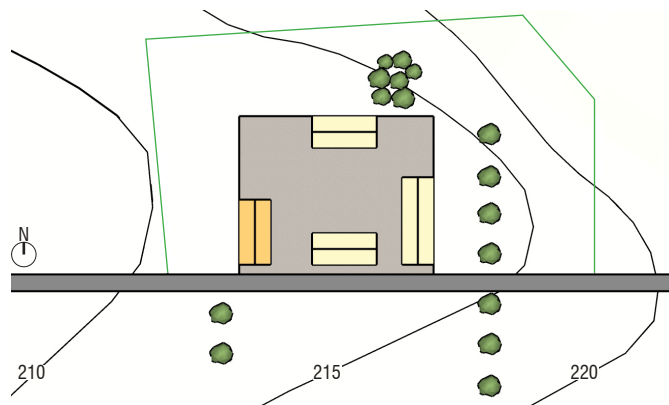
Les nouveaux bâtiments respectent la trame parcellaire et se placent parallèlement ou perpendiculairement aux haies et aux bâtiments existants.



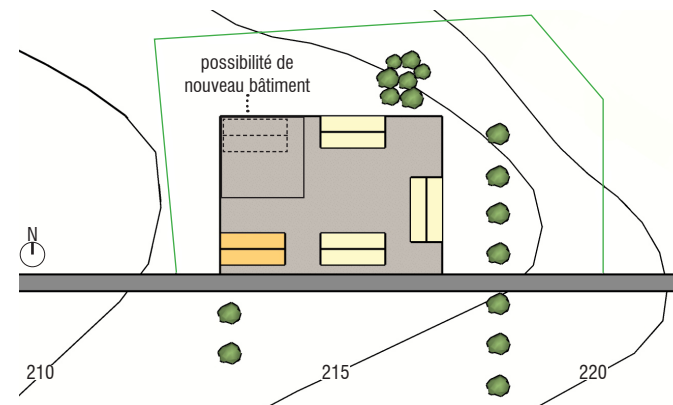
☹ Un nouveau bâtiment qui ne suit pas un axe de composition, n'optimise pas la fonctionnalité du site.



Crédit : Chambre d'agriculture Gers, Bâtiment d'élevage bovin, Gers



☺ Un nouveau bâtiment proche de la route, aligné aux bâtiments existants, optimise les surfaces imperméables.



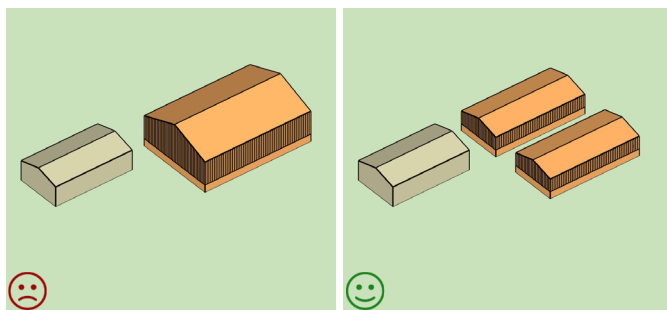
☺ Une organisation simple favorise l'évolution rationnelle du site.

# Composer le volume des bâtiments

Eviter le hors échelle par rapport aux bâtiments existants.

## FRACTIONNEMENTS

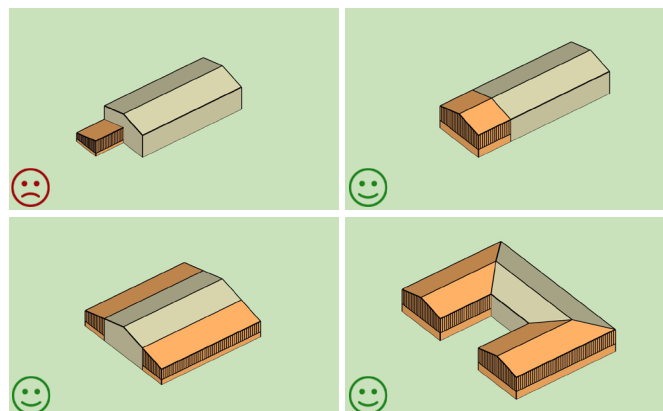
Le fractionnement en plusieurs volumes simples, peut favoriser l'insertion et faciliter des évolutions ultérieures. De nouveaux espaces extérieurs apparaissent alors.



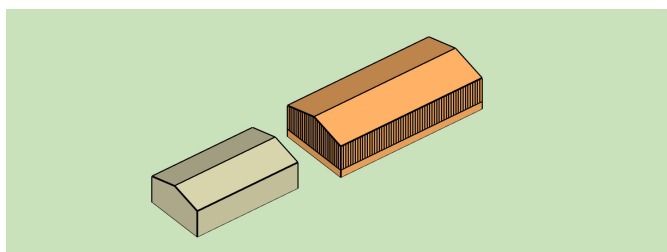
Décomposer un projet de grande taille en deux volumes afin de minimiser l'impact visuel du volume bâti.

## EXTENSIONS

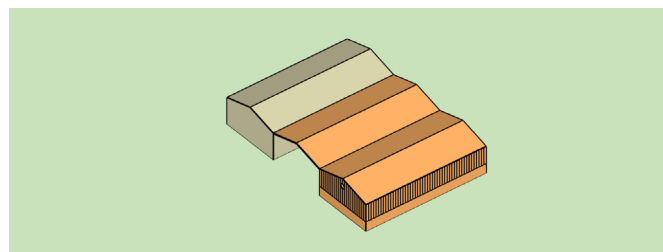
Une extension dans le prolongement d'un volume déjà construit, renforcera la cohérence de l'ensemble et son intégration dans son environnement.



Les extensions peuvent recomposer des bâtiments existants aux volumétries équilibrées et générer des espaces extérieurs intéressants, tant du point de vue de la silhouette générale que de leur utilisation.



Privilégier la construction de bâtiment au volume proche des bâtiments existants.



Un espace intermédiaire couvert bien calibré permet de distribuer plusieurs volumes.



Source : <https://mariefrancechatenet.com/projets/batiments-exploitation-agricole/>



Source : Lycée agricole Cibeins / architectes : Mégard / photographe : Aline-Perier

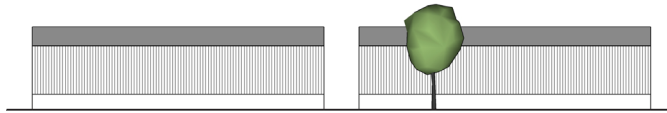


# Composer et harmoniser les façades

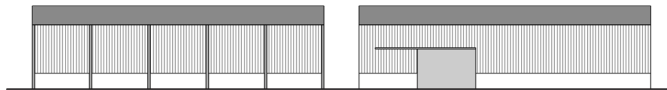
La disposition des principales caractéristiques de ces constructions (linéarité, répétitivité du système constructif, grandes surfaces de parement) en modifie la perception, leur donne une élégance ou accentue leur caractère massif.

## COMPOSITION DES FAÇADES

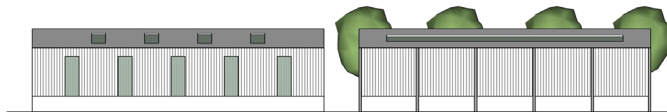
La structure et les percements de la façade peuvent être utilisés pour atténuer l'effet "de masse" ou "de barre" produit par un volume mal équilibré, et rythmer et animer les façades.



☹️ La végétation n'a pas vocation à cacher la monotonie d'une façade. L'arbre ne suffit pas.



😊 Rompre la monotonie par le positionnement d'un percement ou la mise en évidence de la structure en restant prudent sur les mélanges de teinte.



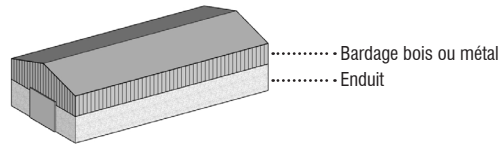
😊 Opposer une verticalité par la forme du percement (simple matériau de transparence par exemple). La végétation doit être en association avec la composition de la façade.



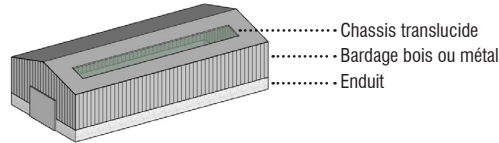
Crédit : FABRIQUES, Bâtiment de maraichage, Neulise

## SOUBASSEMENT

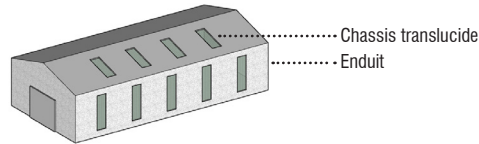
La fragmentation de la façade en deux parties plus ou moins égales, le soubassement et le bardage, nuit à l'élégance du bâtiment. Si un soubassement doit rester apparent, on limitera sa hauteur par rapport à la surface de bardage.



☹️ Proportion entre bardage bois et enduit trop égale.



😊 Proportion maximum 1/4 : 3/4 entre bardage bois et enduit.



😊 Ouvertures réparties uniformément.



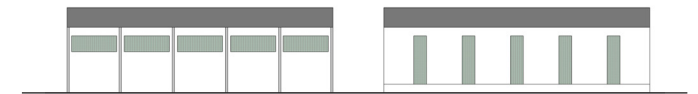
Crédit : <https://www.mauron-construction.ch/>

## PERCEMENTS

Les percements rythment les façades, les équilibrent, accentuent des effets de barre ou créent des impressions de verticalité. Quel que soit le percement (ventilation, matériau translucide, porte ou fenêtre) il doit se composer avec l'ensemble du bâtiment.



La position axée, la symétrie des percements, confortent l'équilibre d'une façade. La proportion entre le plein (le mur) et le vide (le percement) permet d'équilibrer un percement désaxé.



La répétition de percements identiques rythme la façade. Des percements en bandeau horizontal sont souvent difficiles à composer sur ce type de volume. Sauf cas particulier, il faut rechercher l'alignement des linteaux\* et des allèges\*.



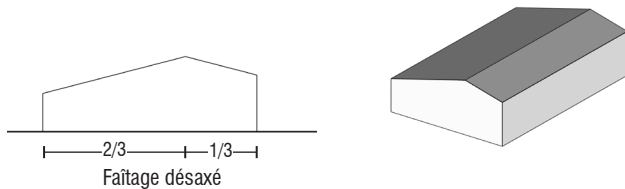
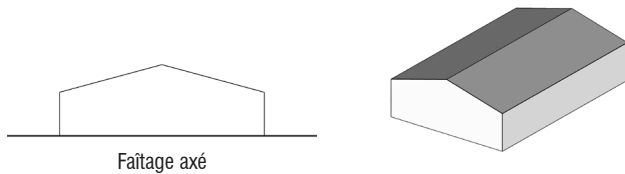
Source : <https://www.rubner.com/fr/holzbau/solutions/construction-de-hangars-agricoles/>

# Équilibrer sa toiture

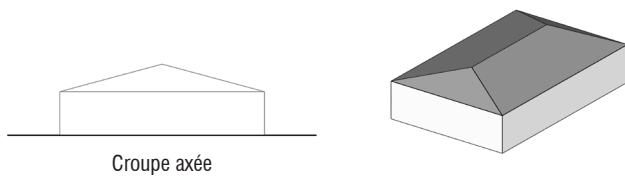
La simple réponse fonctionnelle crée des juxtapositions qui génèrent peu d'architecture et de qualité d'insertion. Les dimensions principales du bâtiment, mais aussi ses matériaux, ses ouvertures, sa situation dans le paysage environnant sont à mettre en correspondance pour l'édification d'un bâtiment harmonieux.

## PROPORTIONS

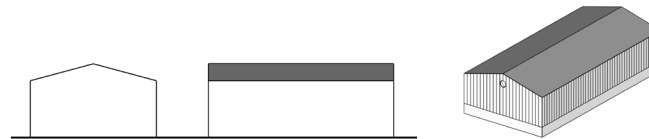
Des variations apportées aux dimensions principales, hauteur, longueur, largeur, pente de toiture, ont une incidence réelle sur la perception d'équilibre du bâtiment.



Ne pas dépasser cette proportion 1/3 : 2/3



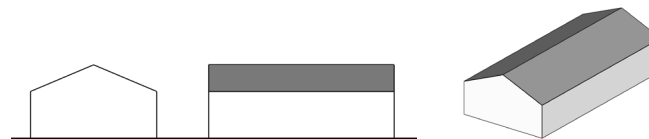
## PENTES



😊 Le choix des pentes accentue le caractère "dynamique" ou l'effet "d'écrasement". Quel que soit le matériau utilisé, une pente de 20% minimum est nécessaire.



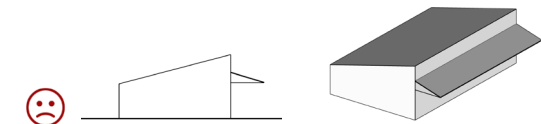
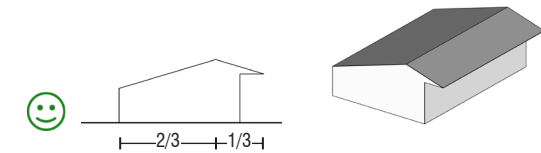
😞 Une faible pente accentue l'effet de barre produit par un volume bas et long. La pente a une incidence sur la forme du pignon et la perception de la couverture.



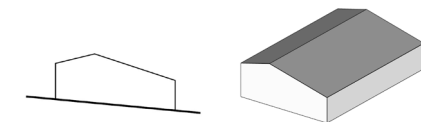
😐 Selon le contexte et les proportions, une pente forte réduit l'effet "trapu" d'un bâtiment proche du cube.

## LIGNE DE FAÎTAGE

La position des lignes de faitage peut être imposée par l'usage du bâtiment. A la correspondance logique entre plan et façades doit s'ajouter la prise en compte du site et de sa topographie.



Le faitage dans l'axe est la réponse équilibrée la plus simple. L'auvent déséquilibre ou accentue la symétrie selon sa position et sa forme.



😊 Sur un terrain en pente, le prolongement d'un versant favorise l'accroche au sol d'un bâtiment large et limite la hauteur du mur de façade.



Crédit : CAUE 32



Crédit : CAUE 32



Source : <https://www.gathy-bois.be/fr/constructions/agricoles>

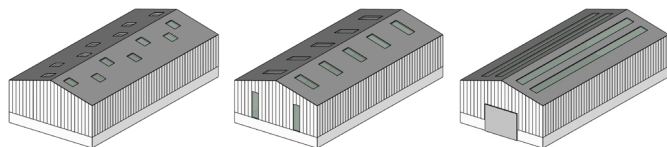
# Choisir sa toiture

La possibilité d'intégrer de l'éclairage zénithal ou de la production d'électricité sur la toiture.

## LES TOITURES ZÉNITHALES

La couverture offre généralement une vision lointaine, accentuée par les reflets des plaques translucides d'éclairage.

Limiter leur nombre et étudier leur répartition permet de réduire les surchauffes, d'améliorer le confort intérieur et d'éviter l'effet morcelé d'une répartition en damier.



Source : <https://intrabois.fr/batiments-de-stockage/>



Source : <https://mahieu-construct.be/>

## LES TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES

La mise en oeuvre des panneaux photovoltaïques doit se faire de manière continue et homogène sur toute la surface d'un pan de toiture afin d'éviter leur absence dans certains angles.

Les cadres des panneaux photovoltaïques en acier galvanisé ou en acier inoxydable sont à éviter. Ceux-ci ont un impact important sur le paysage et constituent une trame brillante très présente dans la perception du bâtiment. Les cadres en acier thermolaqué d'une teinte sombre, se rapprochant de la teinte des panneaux, sont préconisés.

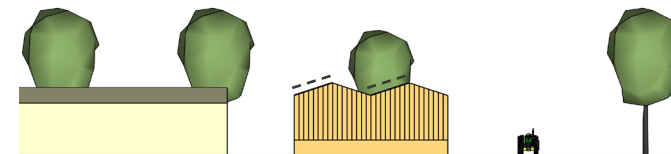
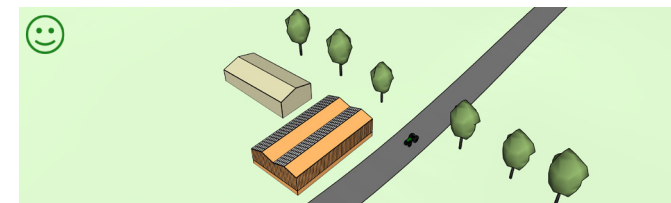
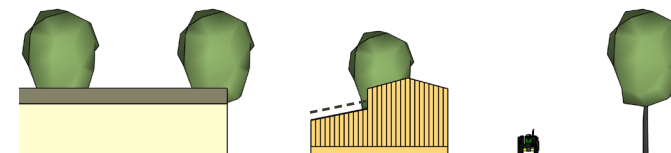
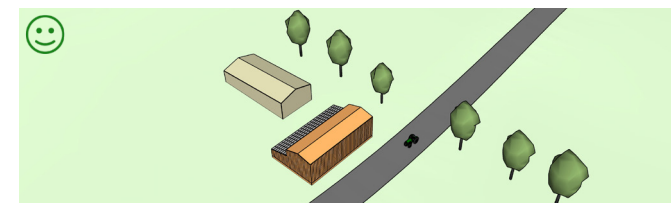
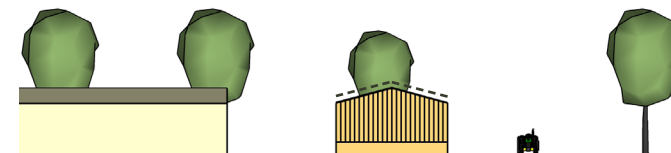
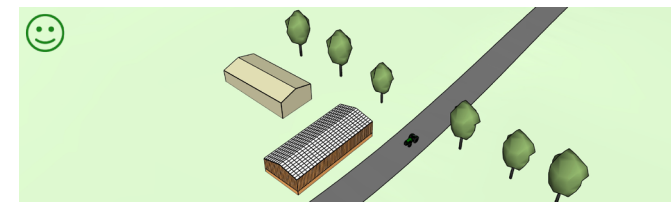
Pour leur bon fonctionnement, ces bâtiments nécessitent des équipements techniques tel que les onduleurs. Afin de limiter l'impact de ces derniers et éviter qu'ils soient simplement rapportés sur un ouvrage fini, ils doivent être pris en compte dès la phase conception. Ils peuvent être positionnés dans des locaux dédiés, en sous face des débords de couvertures, toujours de la même teinte que le bardage du bâtiment.

La morphologie et l'implantation des bâtiments doivent avant tout constituer des réponses adaptées à des usages agricoles étudiés. La solarisation des toitures vient s'y surajouter en tant qu'opportunité supplémentaire, mais ne doit pas dénaturer l'équilibre d'usage premier, ni négliger les besoins d'insertion qualitative dans le site d'implantation. Il est nécessaire de prendre en compte l'organisation architecturale de l'entité agricole. Les bâtiments doivent être orientés selon la composition d'ensemble préexistante (aussi bien en terme d'architecture que de paysage).



Source : <http://www.lanoirecourrian.com/>

L'orientation Nord-Sud est souvent à privilégier, mais l'orientation Est-Ouest est également possible pour les toitures à 2 pentes.



# Choisir sa structure

De bois, de métal ou mixte, plusieurs types de fermes\* peuvent être réalisées. Leur forme et leur portée libèrent plus ou moins l'espace intérieur. Répétées souvent tous les 5 à 10 mètres, elles constituent l'architecture visible de nombreux bâtiments agricoles.

## CHARPENTES

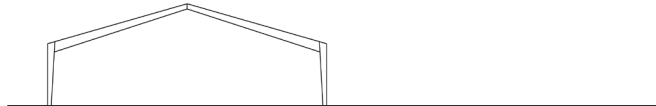
Une charpente en treillis attire le regard par sa présence, une charpente en IPN allège et épure le volume.

Epaissir la ferme aux endroits les plus sollicités ou affiner un poteau à sa base peut accentuer les effets architecturaux. (exemple charpente bois lamellé-collé).

Parements et poteaux peuvent être désolidarisés : le bardage peut habiller la totalité du bâtiment sur l'extérieur, s'intercaler au même nu, ou libérer la structure en la rendant visible à l'extérieur.

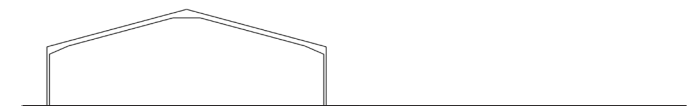
Les débords de toit et auvents en porte à faux ouvrent et allègent la silhouette générale. Pour une même réponse technique et fonctionnelle on peut ainsi créer des bâtiments non banalisés et de grande qualité esthétique, dont l'impact environnemental est réduit.

## CHARPENTE BOIS LAMELLÉ-COLLÉ



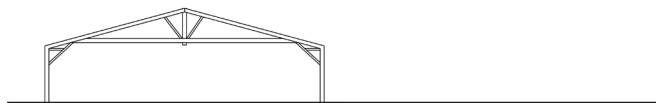
Source : <https://www.toitures-pyrenees.com/project/charpente-batiment-agricole/>

## CHARPENTE MÉTALLIQUE



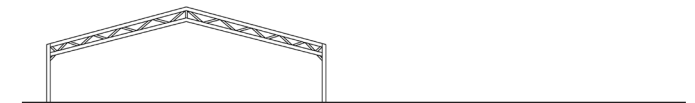
Crédit : CAUE 32

## CHARPENTE BOIS TRADITIONNELLE



Source : <https://www.nature-bois.fr/portfolio/chelle-debat/>

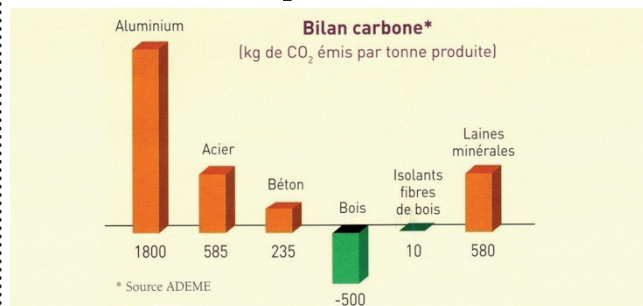
## CHARPENTE TREILLIS BOIS



Crédit : CAUE 32

## BILAN CARBONE

- 😊 Charpente bois local  
Bardage bois local ] → bon pour l'environnement
- 😐 Charpente métallique  
Bardage bois local ] → moyen pour l'environnement
- 😞 Charpente métallique  
Bardage métallique ] → dur pour l'environnement

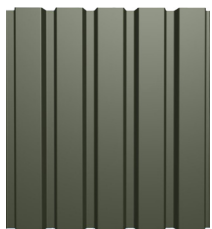


# Les matériaux, couleurs, textures

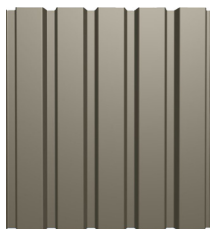
Les teintes sombres s'intègrent mieux dans le paysage. Attention : les teintes claires sont très visibles au loin.

## PALETTE DE COULEUR

### Bardage métallique



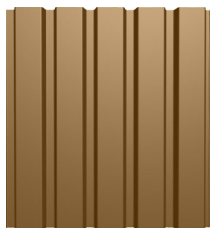
RAL 6003  
vert olive



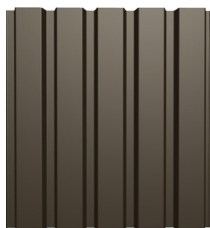
RAL 7006  
gris beige



RAL 7022  
gris terre d'ombre



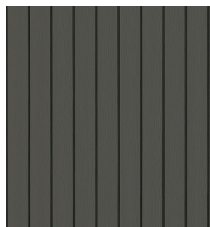
RAL 8000  
brun vert



RAL 8014  
brun sépia

☹ Eviter : bardage clair et toiture rouge.

### Bardage bois ou fibrociment



😊 Privilégier les bardages des bâtiments sur 3 côtés minimum.  
Privilégier les bardages à rythme vertical.

### Toiture métallique ou fibrociment



RAL 7015  
gris ardoise



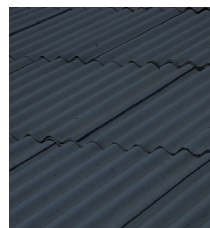
RAL 7022  
gris terre d'ombre



RAL 8012  
brun

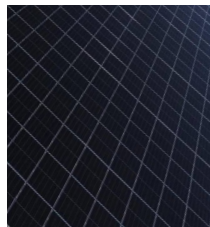


Fibrociment  
gris



Fibrociment  
gris anthracite

### Toiture photovoltaïque



☹ Eviter les panneaux brillants ou satinés : empêcher la réverbération (teinte blanche).

😊 Les panneaux photovoltaïques traités anti-reflets sont à privilégier.

## MATIERES ET TEXTURES

Bardage à rythme dense proche de l'aspect d'un bardage bois.



Source : <https://www.joriside.com/>

Translucides bien disposés.



Source : <https://mahieu-construct.be/>

Utilisation des énergies renouvelables.



Source : <https://soltea.fr/>

# Bâtiments agricoles de référence

## RÉFÉRENCES D'AUTREFOIS : MATERIAUX TRADITIONNELS



Crédit : CAUE 32

## INSPIRATIONS D'AUJOURD'HUI : BOIS



Source : Batiment agricole à Samatan (32)

## INSPIRATIONS D'AUJOURD'HUI : METAL ET TRANSPARENCES



Source : <https://www.charpentemetallique-bobet.fr/>



Source : Lycée agricole Cibeins / architectes : Mégard / photographe : Aline-Perier



Source : Chambre d'agriculture Occitanie, Bâtiment d'élevage ovin, Lot



Source : LA SHED ARCHITECTURE, Etable laitière au Québec



Source : <https://www.sas-perrussan.fr/> Batiment agricole dans le Gers



Source : FABRIQUES ARCHITECTURE ET PAYSAGE, Bâtiment de maraichage à Neulise



Source : <https://www.roine.fr/>

# Accompagner le projet avec du végétal

Dans les villages ou à leur périphérie, le végétal est un élément caractéristique des paysages ruraux, autant qu'un facteur d'identité et de diversité (vergers, potagers, haies bocagères, arbres isolés ou groupés...). Lorsque l'on observe une exploitation, on s'aperçoit que pour son intégration, le végétal y joue deux rôles principaux et distincts : l'un structurant, l'autre d'accompagnement.

## LA VÉGÉTATION STRUCTURANTE

Elle constitue un maillage dans lequel vient s'inscrire chaque bâtiment du corps de l'exploitation. Lors de toute implantation nouvelle, on devra donc veiller à s'y accrocher au mieux, quitte à recomposer le tissu végétal environnant, non pas à l'identique, mais dans le même esprit : espèces locales employées, formes, structures et échelles communes à celles du site.

## Structures ponctuelles ou en masse

- Arbres isolés
- Vergers
- Bosquets
- Boisements

## Structures végétales linéaires

- Haies basses
- Haies hautes arbustives
- Haies hautes arborées
- Alignement d'arbres tiges

Un arbre de haute tige planté devant un bâtiment peut en minimiser la longueur en créant une rupture visuelle.



Crédit : CAUE 32

Ajouter le nouveau bâtiment à la végétation existante (ou à créer) pour atténuer son impact.



Crédit : CAUE 32

Implantation de bosquets pour minimiser visuellement des ruptures de niveau ou l'impact sur le paysage de bâtiments trop longs.



Crédit : CAUE 32

Un bosquet implanté devant un bâtiment de grande longueur crée une rupture et apportera le même effet que deux petits bâtiments successifs.



Crédit : CAUE 32

# Utiliser le paysage

## LA VÉGÉTATION D'ACCOMPAGNEMENT

Elle participe à la mise en scène des différentes constructions, de leur façade, de leur seuil, à leurs liaisons entre elles et contribue à la présentation, à l'image proche du siège d'exploitation. Ces plantations qui animent et construisent l'ambiance du lieu peuvent alors avoir un caractère plus ornemental que les précédentes. On les utilise associées aux façades à travers des arbres fruitiers palissés ou des plantes grimpantes. Elles peuvent être présentes sous forme de massifs, de plates-bandes d'arbustes à fleurs ou à fruits ou de plantes vivaces utilisées pour les fleurs à couper.

## EXEMPLES DE PALETTE VÉGÉTALE

**Arbres à grands ou moyen développement.**

**Palette d'arbres non exhaustive à choisir en fonction des caractéristiques du site (exposition, nature des sols, milieu sec ou humide, contexte villageois)**

- Acer campestre (érable champêtre)
- Alnus glutinosa (aulne glutineux)
- Cédrus libani (cèdre du Liban ou de l'Atlas)
- Celtis australis (micocoulier)
- Fraxinus ornus (frêne à fleurs ou angustifolia)
- Gledistia triacanthos 'inermis' (gledistia sans épines)
- Magnolia grandiflora (magnolia à grandes fleurs)
- Malus sylvestris (pommier sauvage)
- Morus alba ou nigra (murier blanc ou noir)
- Populus nigra (peuplier noir)
- Pyrus communis (poirier commun)
- Quercus species (chêne rouvre ou autres variétés)
- Salix alba ou cinerea (saule blanc ou cendré)
- Sorbus torminalis (alisier torminal)
- Tilia cordata (illeuel à petites feuilles)
- Ulmus minor (orme champêtre)
- Zelkova

## UTILISATION ET CHOIX DES VÉGÉTAUX

Si, pour les nouveaux bâtiments, la végétalisation est à utiliser en complément des autres moyens d'intégration, elle reste le seul mode d'insertion pour les bâtiments existants. Les plantations doivent servir à intégrer le bâtiment dans son environnement pas à le cacher. Elles structurent et valorisent les abords de la ferme. Tenir compte de la végétation en place, éviter les haies de conifères ou d'espèces trop "exotiques", privilégier les espèces autochtones et les arbres tiges, rétablir la couverture végétale là où elle a disparu après les travaux.

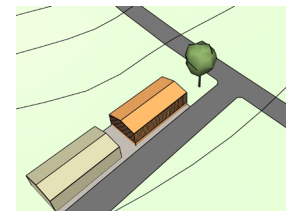
## EXEMPLES DE PALETTE VÉGÉTALE

**Petits arbres et arbustes pour plantation de haies.**

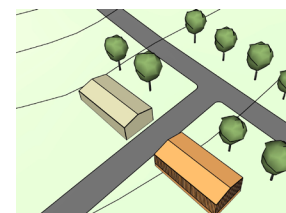
**Palette d'arbustes non exhaustive à sélectionner idem, en fonction du milieu.**

- Cornus mas (cornouiller mâle)
- Cercis siliquastrum (arbre de judée)
- Koelreuteria japonica (koelreuteria du Japon)
- Parrotia persica (parotie de Perse)
- Prunus cerasus (cerisier acide)
- Robinia pseudoaccacia (robinier)
- Abelia floribunda (abelie à fleurs)
- Arbutus unedo (arbousier)
- Choisya ternata (oranger du Mexique)
- Cistus alba (ciste blanche)
- Cornus alba 'siberica' (cornouiller blanc)
- Corylus avellana (noisetier)
- Lagestromia indica (lagestromia)
- Laurus nobilis (laurier sauce)
- Lonicera pileata (chèvrefeuille à cupules)
- Myrthus communis (myrthe)
- Phillyrea latifolia (filiaire à feuille étroites)
- Prunus spinosa (prunelier)
- Sorbus domestica (sorbier commun)
- Sambucus nigra (sureau noir)

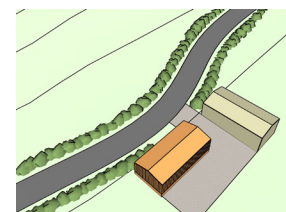
Sans oublier toutes les baies utiles pour la biodiversité (framboisiers, groseilliers, cognassiers, néfliers...)



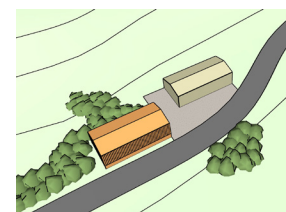
Créer un repère pour marquer l'entrée de l'exploitation.



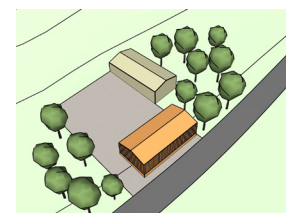
Indiquer l'orientation de l'exploitation.



Souligner la présence d'un chemin.



Relier des bâtiments entre eux, ou à un bosquet.



Relier l'exploitation à la voirie.



# Guide à la mise en forme des documents à produire pour un permis de construire

Aide et recommandations pour l'élaboration des dossiers.

## Élaborer au mieux son projet et sa demande d'autorisations d'urbanisme

Le contenu du dossier de permis de construire et des pièces qui le compose est basé sur différents articles du code de l'urbanisme. Les pages qui suivent ont été conçues au-delà des schémas et des conseils précédents, pour vous guider et vous aider à bien monter votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, aider les porteurs de projet à mieux comprendre les attendus de l'administration.

Elles expliquent de manière pédagogique et illustrée les pièces obligatoires à joindre à toute demande de permis de construire, afin d'aider à fournir des documents le plus précis et complets possible. D'autres pièces et informations pourront être exigées selon la nature du projet (ICPE, défense incendie, protection au titre d'un monument ...).

## Permis de construire et insertion paysagère

Le bâtiment agricole est avant tout un outil de travail, mais c'est aussi une image qu'on donne à voir, un élément modifiant le paysage. C'est pourquoi chaque pièce du dossier de permis de construire considère le projet sur quatre échelles de grandeur, de la plus large à la plus fine :

- à l'échelle du paysage lointain : plan de situation (PC01), photos paysage lointain(PC08) ;
- à l'échelle du paysage proche : plan de masse (PC02), photographie du paysage proche (PC07), document graphique d'intégration paysagère (PC06) ;
- à l'échelle de la parcelle : plan de masse (PC02), coupe du terrain et des constructions (PC03) ;
- à l'échelle du bâtiment : plan des façades et des toitures (PC 05).

## Faites appel à un architecte

**Selon la réglementation, le recours à l'architecte n'est pas toujours obligatoire, toutefois son implication peut-être une réelle plus-value pour votre projet.**

Il peut vous aider à estimer vos besoins, les évolutions de l'activité agricole, à mieux définir votre projet, de sorte à trouver une réponse en adéquation avec vos moyens, les contraintes, les potentialités du site et l'intégration paysagère.

Il peut vous assister, dès la sélection du site, sur la faisabilité, la connaissance et le respect des différentes réglementations, la conception du projet, les démarches administratives, le choix des entreprises, la surveillance et la coordination du chantier, la réception des travaux. Sa mission sera contractualisée de façon précise.

L'architecte peut d'autant mieux remplir ses missions qu'il prend en charge l'opération dans son ensemble. Son assurance professionnelle est une sécurité.

## La responsabilité de l'architecte.

Le projet architectural est l'œuvre de l'architecte. Sa signature ne peut pas être apposée sur un dossier auquel il n'a pas participé à l'élaboration.

Le projet architectural définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs (Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture – Article 3 al.2). Il ressort de cette définition que le projet architectural est défini dès l'esquisse.

# PC1. Un plan de situation du terrain

[Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme].

“Un plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune.”

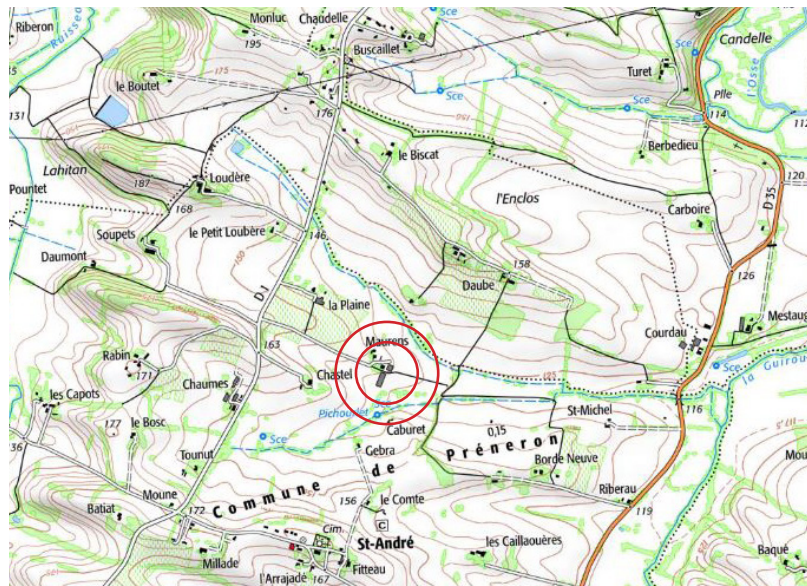
## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

-Situer le projet dans la commune en utilisant une carte IGN topographique au 1/25 000° et indiquer les courbes de niveau.

> <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

-Situer le projet sur une photo aérienne pour indiquer les masses végétales.

> <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

# PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

[Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme].

“Le projet architectural comprend également un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions. Ce plan de masse fait apparaître les travaux extérieurs aux constructions, les plantations maintenues, supprimées ou créées et, le cas échéant, les constructions existantes dont le maintien est prévu.

Il indique également, le cas échéant, les modalités selon lesquelles les bâtiments ou ouvrages seront raccordés aux réseaux publics ou, à défaut d'équipements publics, les équipements privés prévus, notamment pour l'alimentation en eau et l'assainissement.

Lorsque le terrain n'est pas directement desservi par une voie ouverte à la circulation publique, le plan de masse indique l'emplacement et les caractéristiques de la servitude de passage permettant d'y accéder.

Lorsque le projet est situé dans une zone inondable délimitée par un plan de prévention des risques, les cotes du plan de masse sont rattachées au système altimétrique de référence de ce plan.”

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

-Indiquer les courbes de niveau permettant de comprendre la topographie du terrain.

> <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

-Représenter les faitages et les gouttières des bâtiments existants proches du bâtiment projeté afin de mieux comprendre l'orientation des pans de toiture et leur relation les uns aux autres.

-Coter dans les trois dimensions le bâtiment projeté.

-Coter dans les trois dimensions les bâtiments existants sur une même parcelle.

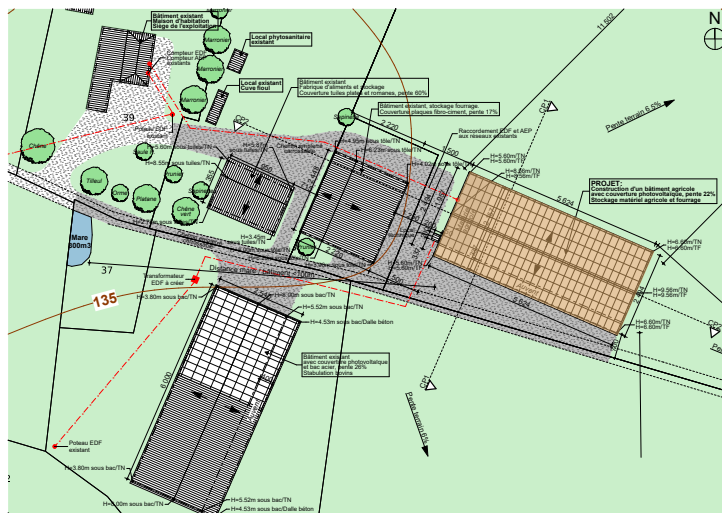
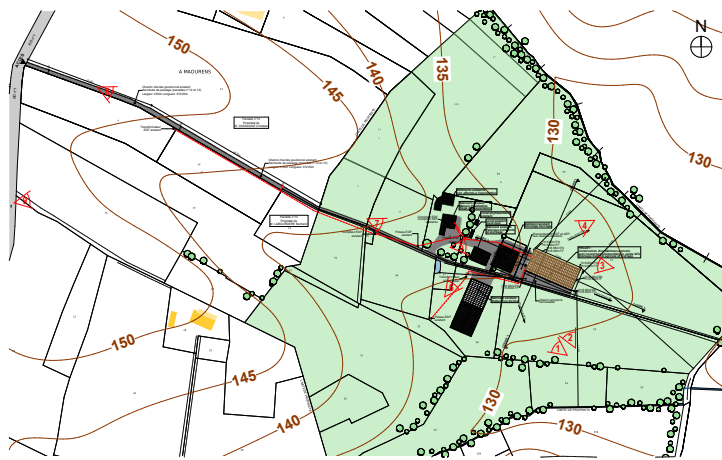
-Distinguer clairement le bâtiment projeté des bâtiments existants.

-Indiquer les plantations maintenues, supprimées ou créées.

-Reporter sur le plan de masse les points et les angles des prises de vue des photos du PC7. [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].

-Indiquer les traits de coupe repris PC3.

**-En raison de la complexité des informations à indiquer, il est conseillé de fournir 2 plans de masse : à l'échelle de la propriété et du bâtiment et de ses abords.**



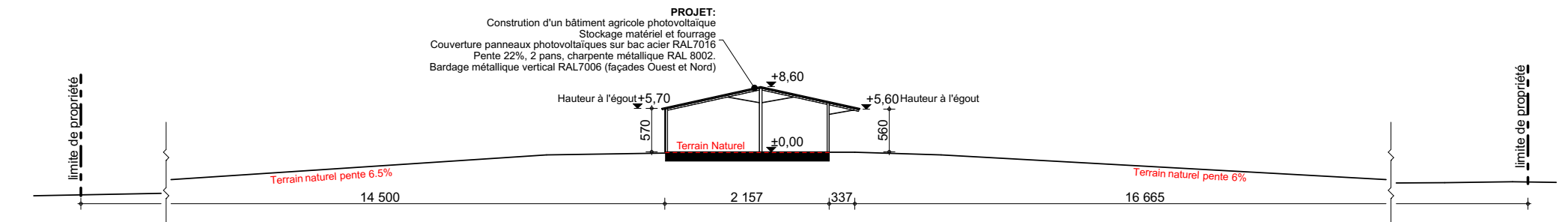
Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets

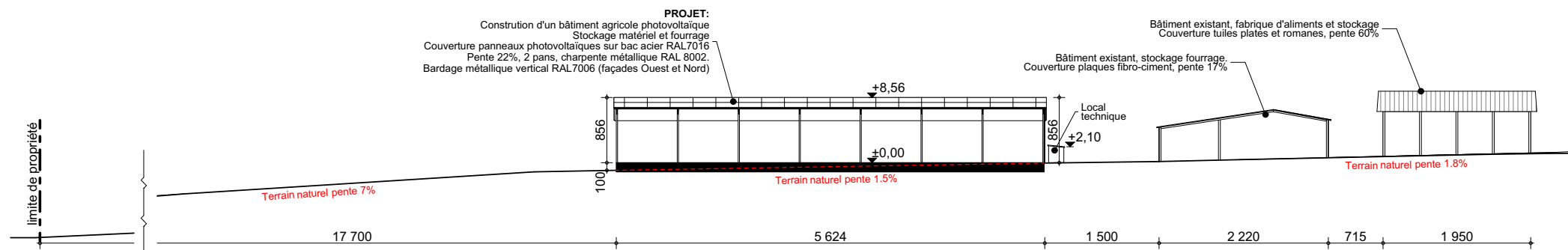
# PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction

[Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme].

“Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain ; lorsque les travaux ont pour effet de modifier le profil du terrain, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.”



**COUPE 1**



**COUPE 2**

Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

- Représenter les bâtiments existants proches du bâtiment projeté afin de mieux comprendre leurs hauteurs, leurs proportions et leurs relations les uns aux autres.
- Représenter la topographie du terrain naturel selon les courbes de niveau indiquées sur le plan de masse.

# PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

[Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme].

Le projet architectural comprend une notice précisant :

1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ;

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

a) L'aménagement du terrain en indiquant ce qui est modifié ou supprimé :

b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants.

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

d) Les matériaux et les couleurs des constructions :

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

→ -Décrire l'état initial avec précision.

→ -Proposer un modelé de terrain pour réduire l'impact visuel du bâtiment depuis les voies d'accès.

→ -Proposer un véritable projet paysager avec des plantations complémentaires et locales judicieusement placées pour réduire l'impact visuel du bâtiment depuis les voies d'accès.

→ -Les teintes RAL des différents éléments architecturaux sont à préciser.  
-Privilégier un bardage bois vertical d'essence locale.  
-Transmettre un détail des profils (ou fiche technique) du bardage pressenti (bois, métal ou autre).  
-Le cas échéant : préciser l'application d'un enduit sur les murs en parpaing et leur teinte.  
-Justifier les RAL retenus dans le projet d'intégration selon les teintes des constructions existantes avoisinantes.

→ -Proposer un véritable projet paysager avec des plantations complémentaires et locales judicieusement placées pour réduire l'impact visuel du bâtiment depuis les voies d'accès.

# PC5. Un plan des façades et des toitures

[Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme].

“Le plan des façades et des toitures ; lorsque le projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures d'un bâtiment existant, ce plan fait apparaître l'état initial et l'état futur.”

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

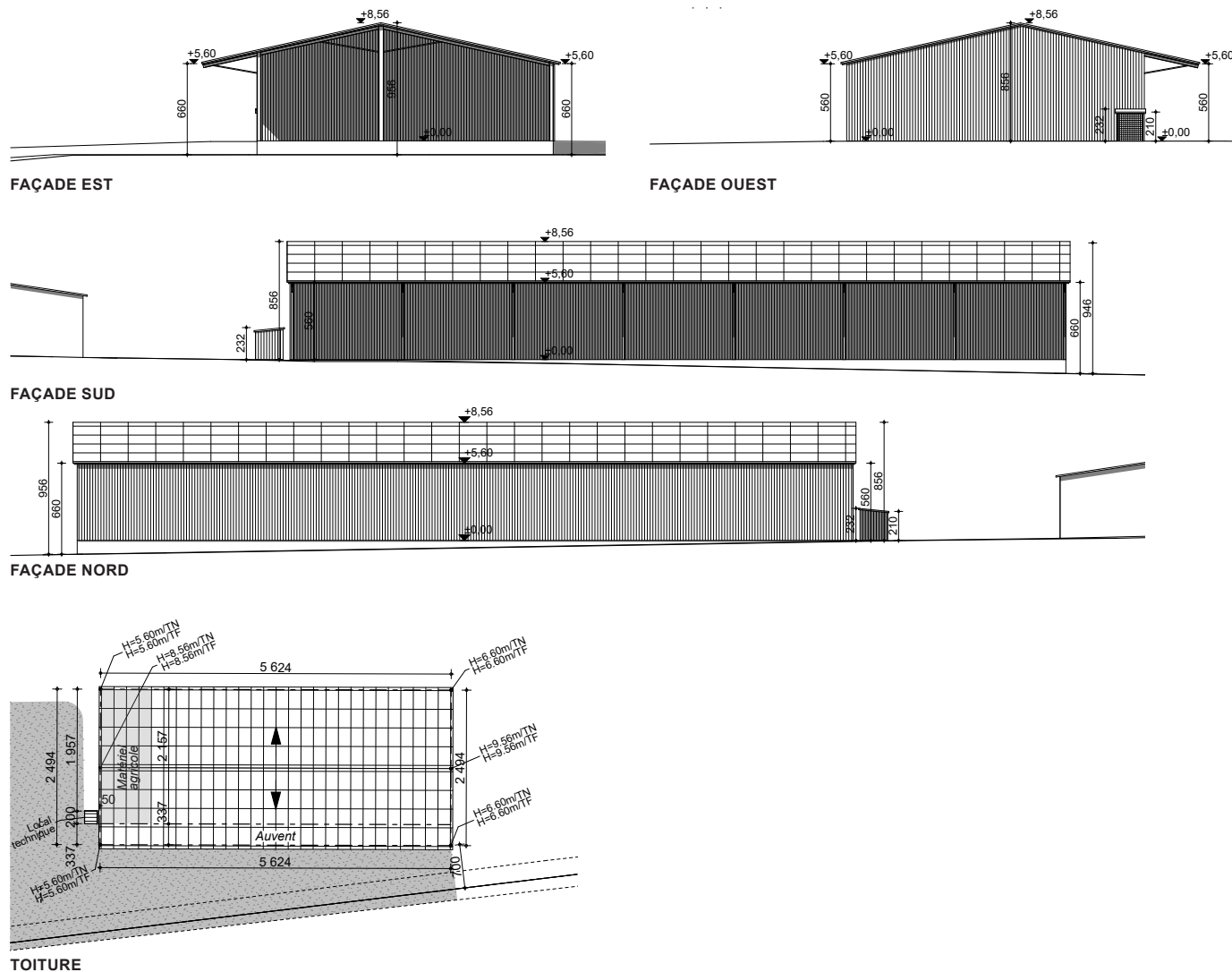
-Augmenter les pentes de la toiture à 20-25% tout en conservant des % identiques sur les 2 pans afin de se rapprocher de la morphologie des bâtiments agricoles déjà sur le terrain.

-Privilégier un bardage bois vertical d'essence locale.

-Faire apparaître les locaux techniques de la construction. Les intégrer au mieux au bâtiment principal.

-Représenter la topographie du terrain naturel selon les courbes de niveau indiquées sur le plan de masse.

-Indiquer les teintes et matériaux des différents éléments architecturaux (bardage, poteaux, toiture, rive de toiture, locaux techniques, soubassement, panneaux photovoltaïques, etc).



Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets

# PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

[Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme].

*"Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain."*

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

-Multiplier les points de vue pour permettre de comprendre l'impact du bâtiment projeté selon les chemins et routes qui entourent la parcelle et le paysage.



PHOTO 2



PHOTO 9

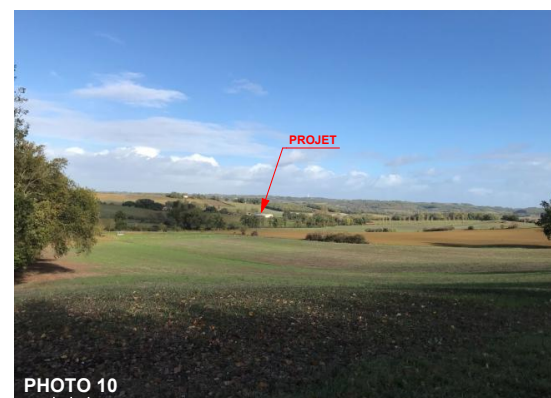


PHOTO 10



PHOTO 13

Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets

# PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

[Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].

*“Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse.”*

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

-Transmettre un reportage photos des bâtiments existants sur la parcelle afin de mieux comprendre les teintes en présence et d'orienter le choix des teintes du bâtiment projeté.

-Transmettre une vidéo du site montrant la séquence d'accès à la zone à bâtir, ses abords, les bâtiments proches et la végétation environnante.

-Multiplier les points de vue pour permettre de comprendre l'impact du bâtiment projeté selon les chemins et routes qui entourent la parcelle.



Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets



# PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain

[Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme].

*“Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et, sauf si le demandeur justifie qu'aucune photographie de loin n'est possible, dans le paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation et le plan de masse.”*

## DÉCRYPTAGES ET CONSEILS

- Transmettre un reportage photos des bâtiments existants sur la parcelle afin de mieux comprendre les teintes en présence et d'orienter le choix des teintes du bâtiment projeté.
- Transmettre une vidéo du site montrant la séquence d'accès à la zone à bâtir, ses abords, les bâtiments proches et la végétation environnante.
- Multiplier les points de vue pour permettre de comprendre l'impact du bâtiment projeté selon les chemins et routes qui entourent la parcelle.



Exemple à Préneron

Crédit : Fabienne Castets

# Sources et contacts

## SOURCES

**Intégration paysagère du bâti agricole.** 20 recommandations. CAUE 13, 2021

**Concevoir son bâtiment agricole avec le paysage.** Guide pratique enjeux et recommandations. CAUE du Jura, 2015

**Bâtiments agricoles & paysage.** Du projet agricole au projet architectural et de paysage, CAUE 44, 2013

**Les bâtiments bois en milieu rural.** CNDB – Région Nord Pas-de-Calais.

## CONTACTS

**Direction Départementale des Territoires (DDT) 32**

19 place de l'Ancien Foirail - BP 342

32000 Auch Cedex

tél. : 05 62 61 46 46

**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) 32**

92 boulevard Sadi-Carnot

32000 Auch

tél. : 05 62 05 62 08

mail : [udap.gers@culture.gouv.fr](mailto:udap.gers@culture.gouv.fr)

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 32**

93 route de Pessan

32000 Auch

tél. : 05 62 05 75 34

site : <https://www.les-caue-occitanie.fr/gers>

**Chambre d'Agriculture du Gers**

3 chemin de la Caillaouère - CS 70161

32003 Auch Cedex

tél. : 05 62 61 77 77

mail : [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr)

site : <https://gers.chambre-agriculture.fr/>